

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| Département des ARDENNES<br>Arrondissement de VOUZIERES<br><i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i> | 2018/41<br><br>Paraphe : <i>ES</i> |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE<br><i>Délibération n°DC2018/26</i>                           |                                    |

Nombres de membres :  
En exercice : 124  
Présents : 82  
Votants : 97 (dont 15 pouvoirs)  
    **POUR : 82 ( 84.54 %)**  
    **CONTRE : 10 (10.31 %)**  
    **ABSTENTION : 05 (5.15%)**

Le vingt-six mars deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Machault, sous la présidence de M. Francis SIGNORET  
Date de la convocation : 19/03/2018  
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote* : Mmes BAUDART, BECHARD, BEGNY, GERARD, HERBAY, JACQUET, LALLEMENT, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MERCIER, PAYEN, PIEROT, SEMBENI, VERNEL, VILLERS et MM ADAM, BARRE, BEBIN, BESANCON, BESTEL, BIENVENU, BOIZET, BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, CANIVENQ, CANNAUX, CARPENTIER, CARRE, COLSON, CORNEILLE, DANNEAUX, DEBOURCES, DEGLAIRE, DELABRUYERE, ETIENNE, FLEURY, GAVART R., GODART, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN, HUREAU, JUILLET, LAMY, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LEJEUNE, LORIN, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MENDES, MIELCAREK, MOUTON, NIZET D., OUDIN H., PAYEN, PHILIPPE, PIERSON, POTRON, POUCKET, RATAUX, RAULET, RENARD, RICHELET, ROBIN, SIGNORET, SINGLIT, THIERION, THOREL, VAIRY, VALET, VAN STECKELMAN.

*Représentés* : Mme FOURCART donne pouvoir de vote à Mme LEFORT, Mme MELIN donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER et M. BAUSSART donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI, M. DION donne pouvoir de vote à Mme HERBAY, M. HANNEQUIN donne pouvoir de vote à M. MOUTON, M. HULOT donne pouvoir de vote à M. JUILLET, M. LAHOTTE donne pouvoir de vote M. CANNAUX, M. LANGE donne pouvoir de vote à Mme PAYEN, M. LESOILLE donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., M. NIZET J. donne pouvoir de vote à M. BOIZET, M. PIC donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE, M. QUEVAL donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. SIGNORET, M. SEMBENI donne pouvoir de vote à M. DEBOURCES.

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Finances lors de sa séance du 15/03/18 et par le Bureau lors de sa séance du 19/03/18 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

|   |       |
|---|-------|
| Taxe d'habitation                           | 6,34  |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 4,68  |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 7,41  |
| CFE   | 21,12 |

CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

